

TRAIL de l'ERDRE NANTES
Dimanche 26 Novembre 2023
4^{ème} Edition
RÈGLEMENT

1. Organisation :

- Le Trail de l'Erdre NANTES est organisé par le Stade Nantais Athlétique Club (S.N.A.C.) section du Nantes Métropole Athlétisme (N.M.A.).

2. Parcours :

- Le parcours du TRAIL de l'ERDRE se déroule dans le Parc de la Chantrerie et sur les bords de l'Erdre. 2 boucles de 6 km soit **12 km**

- Les véhicules à moteur et les 2 roues sont interdits sur les circuits.

- Ravitaillement uniquement à l'arrivée.

-Chaussures de Trail, pointes non autorisées.

3. Inscriptions:

- Attention aucune inscription le jour de la course et limitée à 300 coureurs. L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer ce nombre à tout moment. Date limite des inscriptions : le Mercredi 22 Novembre 2023 en ligne.

- Les inscriptions sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

- Le N° de licence en cours de validité, à la date de la compétition, devra être mentionné sur le bulletin d'inscription pour les titulaires :

➤ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

➤ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- Pour les autres ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Le certificat médical est conservé par l'organisateur.

- Le droit d'inscription est de :

- 10 € Licenciés FFA (+1€ pour toute inscription en ligne).
- 14 € Non Licenciés (+1€ pour toute inscription en ligne).

- Inscriptions par Internet : jusqu'au Mercredi 22 Novembre 2023

<https://www.timepulse.com>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

4. **Dossards :**
 - Sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité, les dossards seront remis :
 - Au magasin **Just Running** 518 Route de Clisson, 44 120 VERTOOU Vendredi 24 Novembre de **14 h à 18 h**.
 - Soit sur le site à partir de 7h30 le jour de la course.
 - Les dossards doivent être portés devant et entièrement visibles, tout athlète ne respectant pas cette règle se verra disqualifier.
5. **Horaire:**

Départ à 9 h
6. **Récompenses :**
 - Des récompenses sont distribuées à tous les arrivants.
 - Les podiums :
 - 3 premières femmes
 - 3 premiers hommes
7. **Sécurité :**
 - Assurée par les commissaires de course.
 - L'assistance Médicale est assurée par la Croix Rouge Française.
8. **Chronométrage**
 - Double chronométrage manuel et électronique assuré sur la ligne d'arrivée par des officiels certifiés par la Fédération Française d'Athlétisme
9. **Assurances :**
 - Responsabilité civile organisateur contractée auprès de « Alliance International d'Assurances et de Commerce (AIAC) », assureur officiel de la FFA.
 - Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.
 - Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de la course
10. **Droit à l'image :**
 - L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation. En vous inscrivant à l'une de ces manifestations, vous abandonnez votre droit à l'image.
11. **CNIL :**
 - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
Par l'intermédiaire du SNAC et des partenaires de l'épreuve, vous pouvez être amenés à recevoir (par courrier postal ou électronique) des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom et si possible votre numéro de dossard.
 - les résultats pourront être publiés, les concurrents peuvent s'opposer à la publication des résultats ,notamment en utilisant l'adresse FFA cil@athle.fr prévue à cet effet.